

REGLEMENT DES CHAMPIONNATS D'ALSACE

C.S.O. 2017 - Divisions AMATEUR & PRO



1. GENERALITES

PRINCIPE : Le CREA organise les Championnats d'Alsace de Saut d'Obstacles Individuels. Ils se courent sur un concours unique dans les niveaux Amateur 2, Amateur 1, Amateur Elite et Pro 2.

EPREUVES : Dans chacun des niveaux ci-dessus, le championnat est constitué de 3 épreuves, nomenclature FFE :

- Une épreuve de Vitesse (1^{ère} étape). Engagement classique à faire sur FFECOMPET
- Une épreuve Grand Prix (2^e étape). Engagement classique à faire sur FFECOMPET.
- Une épreuve de Vitesse (3^e étape) : participation sous condition de résultats en 1^e et 2^e étape. PAS D'ENGAGEMENT IMMEDIAT à faire / ENGAGEMENT AUTOMATIQUE sur le terrain sous conditions.

- 1^{ère} étape : une épreuve de Vitesse courue au Barème C.

- 2^e étape : une épreuve Grand Prix annoncée au Barème A à Temps Différé mais courue de façon similaire à un Barème A sans Chronomètre dans le cadre de la « comptabilisation Championnat » (voir § « détails »).

!!!Attention !!! « détail » du barème :

Pour tous les couples (couples-championnat & couple-hors championnat), le classement de cette EPREUVE sera effectué conformément aux prescriptions du Barème A à Temps différé.

Pour les couples-championnat, les pénalités marquées seront primordiales mais le classement de l'épreuve ne sera PAS directement déterminant : La totalité du parcours sera chronométrée (depuis la ligne de DEPART jusqu'à la ligne d'ARRIVEE FINALE) et sera jugé comme une épreuve au Barème A SANS chronomètre (voir paragraphe 3.).

Pour un Couple-Championnat, l'idée sera alors : 1. de boucler le parcours dans les limites du temps accordé total (totalité du parcours) 2. Avec minimum de pénalités possible sur la totalité du parcours. En d'autres termes, le temps réalisé sur la 2^e partie du parcours à Temps Différé n'est PAS déterminant pour le Championnat, mais ne le sera que pour l'EPREUVE.

2^{ème} étape pour ceux qui jouent plutôt le Championnat
→ **BAR A SANS CHRONO**

2^{ème} étape pour ceux qui jouent plutôt le Classement de l'épreuve :
→ **BAR A TEMPS DIFFERE**

Remarque : Certains peuvent jouer à la fois le Championnat ET l'Epreuve ...

- 3^{ème} étape : une épreuve de Vitesse courue au Barème A au Chronomètre sans Barrage. Epreuve réservée aux « meilleurs » couples-championnat des étapes 1 et 2 (cf. paragraphe 3).

N.B. : Dans toutes les épreuves, le CRE Alsace se réserve le droit de modifier le Barème des étapes si des conditions exceptionnelles l'exigent. Le mode des calculs effectués pour les Championnats serait alors éventuellement revu.

PROGRAMME prévisionnel du Concours: Il pourra être demandé auprès du CREA et sera publié en temps utile sur FFECOMPET. Il comportera des épreuves support du Championnat mais aussi des épreuves hors Championnat. Le Concours se déroulera sur 3 jours.

Sauf avis contraire, l'ordre des épreuves est celui spécifié sur FFECOMPET.

Dans tous les cas : Se conformer aux informations FFECOMPET relatives au concours.

2. QUALIFICATIONS ET CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Pour prétendre figurer au classement du Championnat, le cavalier doit être titulaire d'une licence prise au titre du CRE Alsace ou avoir un domicile basé en Alsace notifié sur sa licence en cours de validité au moment des épreuves.

- En étape 1 et 2, les cavaliers Amateurs ne pourront courir les épreuves qu'avec 2 chevaux au maximum. Ils ne pourront courir qu'un seul niveau de Championnat. Toutefois, les étapes 1 (vitesse Bar C) des niveaux Am2-1-Elite sont ouvertes à tous les cavaliers qualifiés même s'ils participent déjà à un autre niveau d'épreuve sur le concours. Attention, seules les étapes 1 sont concernées à l'exclusion des GP. La règle de participation à un seul niveau de Championnat reste d'application.

- Les cavaliers montant plusieurs chevaux (3 maxi pour les Pro ; 2 maxi pour les Am2-1- Elite) devront, avant le début de la première épreuve, obligatoirement déclarer auprès du Jury celui avec lequel ils concourent pour le Championnat. Si aucune déclaration n'est faite, le premier parcours effectué sera pris en compte comme couple Championnat.

- Un couple pourra figurer au classement du Championnat si et seulement si ce couple déclaré s'est engagé pour les 2 épreuves comptabilisées avant le début de la première épreuve support.

- Les engagements terrain ou invitations sont à la discrétion de l'Organisateur. Dans tous les cas, il appartient aux cavaliers de vérifier avant la clôture des engagements qu'ils satisfont bien aux conditions du présent règlement.

3. CALCUL ET ATTRIBUTION DES POINTS

Dans chacune des 3 épreuves composant son Championnat, chaque concurrent se verra attribuer les points ci-après décrits en fonction des résultats des épreuves ; (calculs inspirés de ceux effectués aux Championnats de France).

Pour l'épreuve vitesse jugée au Bar C (1^{ère} étape) : Le résultat obtenu par chaque concurrent est converti en points en multipliant par 0,50 le temps décompté en secondes et centièmes de

secondes de chaque concurrent : le résultat est tronqué aux deux premières décimales. Le concurrent ayant obtenu après cette conversion, le moins de points recevra 0 point de pénalité, les autres concurrents étant crédités du nombre de pénalités représentant l'écart des points les séparant chacun du premier concurrent. Si un concurrent a été éliminé ou a abandonné, le temps du concurrent le plus pénalisé, majoré de 20 secondes, est multiplié par le coefficient ci-dessus pour la conversion en points de pénalités du résultat des concurrents éliminés ou ayant abandonné.

En cas d'épreuve dédoublée, un nouveau classement sera établi regroupant ces deux épreuves dédoublées pour le calcul des points Championnat.

Pour l'épreuve Grand Prix (2^e étape) :

Les concurrents rentrent dans cette étape avec les points de la 1^e étape. Pour le Championnat, épreuve jugée comme au Barème A sans Chronomètre et sans Barrage mais avec Temps Accordé calculé sur la totalité du parcours de façon similaire à celui d'un GP. L'ordre de passage des concurrents est celui publié sur FFECOMPET. Dans cette étape, les cavaliers sont pénalisés à hauteur des points de pénalité [Obstacles+Temps] qu'ils marqueraient dans l'épreuve (compte tenu du Temps Accordé total du parcours).

Pour l'épreuve de Vitesse (3^e étape) :

Pour les Am2 et Am1 : Epreuve réservée aux couples Championnats ayant participé (hors élimination/abandon) aux étapes 1 et 2 et classés dans les 12(*) premiers après addition des points de pénalité de ces deux dernières.

Pour les AmElite et Pro2 : Epreuve réservée aux couples Championnats ayant participé (hors élimination/abandon) aux étapes 1 et 2 et classés dans les 8(*) premiers après addition des points de pénalité de ces deux dernières.

(*) L'Organisateur se réserve le droit de confirmer ou modifier ce seuil de 12 ou 8 cavaliers.

Dans cette étape, l'ordre de passage sera l'inverse de celui du classement général provisoire obtenu après l'addition des points de pénalité des étapes 1 et 2.

4. NORMES TECHNIQUES

Les normes techniques sont celles d'un Championnat de niveau régional ; les côtes aux obstacles sont les suivantes :

	Am2	Am1	AmElite	Pro2
Etape 1	1.05m	1.15m	1.25m	1.30m
Etape 2	1.10m	1.20m	1.25m +	1.35m +
Etape 3	1.10m +	1.20m +	1.25m +	1.35m +

5. TITRES ET CLASSEMENTS

Est déclaré Champion, le couple Championnat ayant totalisé le moins de point de pénalité à l'issue de l'addition des points de pénalité des 3 étapes. En cas d'égalité de points pour l'une des places du podium, le temps de l'étape 3 départagera les concurrents.

Pour les concurrents non qualifiés pour la 3^e étape : Le classement est établi en totalisant les points de pénalité des étapes 1 et 2. Ils seront automatiquement classés à la suite des concurrents qualifiés pour la 3^e étape.

Les étapes 1 et 2 (minimum) feront l'objet d'un classement des participants par épreuve. Les remises des prix s'effectueront en tenue conformément aux indications du Jury. Un cavalier absent ou ne respectant pas ces indications pourra être privé de ses attributions.

6. DIVERS

- Les montants des engagements et dotations figureront sur le Programme du Concours à consulter sur FFECOMPET.

- Les cavaliers hors région pourront participer aux épreuves Pro et Am mais ne seront pas pris en compte pour le classement des Championnats.

Le CREA se réserve le droit de modifier ce présent règlement si les conditions l'exigent. En cas de litige, seul le CREA est apte à juger en dernier ressort.